Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 46 (1961)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, février 1961 — 46e année — Paraît chaque mois

L'idée raiffeiseniste

Avec le poète, nous devons nous convaincre que « c'est l'esprit qui anime le corps ». L'esprit est créateur par essence. La nature de l'esprit influence l'activité, bonne ou mauvaise, d'une Caisse de crédit mutuel. Quand Raiffeisen parle de compétence des organes dirigeants, il ne pense pas de prime abord à des connaissances professionnelles et techniques spéciales, mais tout particulièrement à l'état d'esprit de ces militants, à leur compréhension des principes et du but d'une véritable coopérative.

Raiffeisen savait que ce sont les idées qui mènent le monde. Une idée peut être comparée à une étincelle capable d'enflammer et parfois d'incendier. Une idée peut, en effet, devenir une puissance redoutable. Ce sont les idées qui ont mis le monde en mouvement, qui ont déclenché l'évolution et les révolutions de l'histoire, qui ont modifié de fond en comble la structure sociale des pays et des peuples (URSS ?).

C'est à une idée, celle d'unité et de solidarité dans l'union que notre patrie est redevable non seulement de sa naissance, mais aussi de la forme qu'elle a conservée à travers les siècles. C'est cette force mystérieuse qui a guidé et soutenu les Confédérés dans les innombrables difficultés des temps. Tout au long du cours de notre histoire nationale, cette idée a exercé son influence décisive sur la politique tant intérieure qu'extérieure de l'Etat.

C'est vers le milieu du siècle passé qu'a commencé à s'imposer au monde, sous une nouvelle forme et dans un nouveau domaine, cette belle idée de l'effort personnel et de la solidarité collective. L'idée géniale d'une organisation coopérative de l'épargne et du crédit au profit des populations rurales nécessiteuses est apparue comme la voie la plus appropriée et la plus sûre dans la lutte pour l'existence. On peut affirmer qu'elle conquit littéralement le monde puisqu'il n'existe actuellement aucun pays où elle n'ait germé et où elle n'ait été fécondée par une réalisation pratique sous une forme ou sous une autre.

En Suisse, c'est vers la fin du siècle dernier que s'est fait sentir le besoin d'une organisation du crédit susceptible de remédier au manque d'argent des gens des campagnes. Le dynamique curé Traber s'imprégna de l'idée et prit résolument la généreuse initiative de la réaliser dans son village thurgovien de Bichelsee tout d'abord et, prêchant d'exemple, dans tout notre pays.

En moins de 60 ans, l'idée avait fait son œuvre. L'organisation coopérative de l'épargne et du crédit, selon le système Raiffeisen, prit une telle extension qu'on compte aujourd'hui plus de mille Caisses locales avec un effectif de 125 000 membres et un chiffre d'affaires de plus de quatre milliards de francs par an. Comme allumée par une étincelle, l'idée raiffeiseniste s'est rapidement enflammée et son application a répandu d'inestimables bienfaits dans toutes les régions et jusque dans les villages montagnards les plus reculés.

Il est toutefois d'une importance souveraine que l'authentique esprit de Raiffeisen et la véritable idée du crédit mutuel se maintiennent aussi vivants que forts dans l'ensemble du mouvement. Il faut qu'esprit et idée en imposent davantage que le nombre des adhérents ou que le mouvement d'affaires pour conserver à l'institution toute sa valeur interne et toute son influence au dehors.

Le poète latin Virgile a fort bien dit : « Mens agitat molem », c'est l'esprit qui meut la masse, parole à laquelle fait écho celle du poète allemand Goethe : « Pour qu'une grande œuvre s'accomplisse, il suffit qu'un même esprit anime les 1000 bras qui y travaillent ».

Nous rappeler inlassablement que l'objectif essentiel du crédit coopératif consiste à « rendre service », stimulera notre volonté de résister à l'esprit matérialiste si prompt à s'infiltrer partout où l'argent est en jeu et nous aidera à élever sans cesse le niveau moral de notre existence.

Car l'activité des Caisses de crédit mutuel, bien que composée d'éléments matériels nombreux : soucis d'argent des membres, garanties des prêts, paiement des annuités et intérêts, etc., doit avoir comme premier objectif celui de contribuer à l'élévation du niveau spirituel et moral de la population rurale. Les affaires purement matérielles doivent être dominées par le primat du spirituel qui aide chacun à grandir sa personnalité.

La Caisse Raiffeisen ne remplit pas seulement au village le rôle d'office de compensation de l'argent. Elle a une mission plus haute et plus noble : celle d'éveiller et d'intensifier dans les âmes les forces spirituelles et morales sans lesquelles la vie perd, à coup sûr, ce qui seul est capable de lui assurer sa réelle valeur humaine.

Si l'idée à la base du mouvement Raiffeisen demeure intacte, si le véritable esprit coopératif se maintient en lui bien vivant, on peut lui donner l'assurance d'un constant accroissement et d'une vitalité sans cesse grandissante.

C'est cette vérité que le curé Traber a voulu souligner lorsqu'il a dit : « Deux choses seulement sont capables de donner la mort à l'institution : les Caisses elles-mêmes si jamais elles venaient à s'écarter des principes sur lesquels elles reposent, et la force brutale si nous tombions un jour sous la domination du communisme qui ne reconnaît aucun droit et qui foule au pied toutes les initiatives privées, ce dont Dieu veuille nous préserver. »

En guise de testament spirituel en faveur de l'œuvre qu'il a semée dans notre pays, le pionnier Traber nous a laissé, à nous raiffeisenistes, la consigne suivante : « Restez invariablement fidèles aux principes fixés par le Père Raiffeisen. Les Caisses, alors, je vous le promets, vivront et travailleront avec succès. Elles seront capables de résister à toutes les oppositions, inté-

rieures et extérieures, qui ne font jamais défaut. Elles resteront la protection et le refuge assurés des petits, de ceux qui sont économiquement faibles, paysans, artisans et ouvriers de chez nous ».

Les saintes écritures nous parlent d'une pierre d'angle que des constructeurs ont rejetée. Dans ces conditions, l'édifice qu'ils bâtissaient s'est effondré. En concevant et en créant ses Caisses populaires, Raiffeisen a suivi l'enseignement du Maître. Il a fait ressortir la pierre fondamentale. Il l'a mise en évidence de telle manière que les ouvriers des générations futures ne la laissent pas disparaître. Elle doit rester saillante, pièce maîtresse sur laquelle repose tout l'édifice.

Ainsi la maison Raiffeisen a résisté à l'épreuve du temps. Et sa solidité consacre la valeur toujours actuelle et intégrale des principes de base.

Parce que l'édifice Raiffeisen a su conserver sa pierre d'angle, à vue humaine et sous la protection du Maître, son avenir est assuré. *(A suivre.)* *Fx*

Marché de l'argent et fixation de l'échelle des taux

La situation économique n'ayant pas sensiblement évolué depuis notre dernière chronique, nous ne nous arrêterons pas, cette fois-ci, à ce secteur de notre économie, sinon pour dire que la haute conjoncture semble être arrivée à l'apogée de sa progression, que des signes d'essoufflement se font sentir, qu'aux Etats-Unis les affaires ralentissent à tel point que le nombre des chômeurs a dépassé largement la cote d'alerte — soit 8 % de la population active alors que les économistes ont fixé à 5 % de chômeurs l'indice d'alarme — et que cette récession ne pourrait guère, à la longue, ne pas avoir sa répercussion sur l'économie européenne, donc sur l'économie suisse également. On attend avec quelque impatience les résultats de la mise pleinement en marche de la nouvelle administration du président Kennedy.

A cette époque où les Conseils de nos Caisses Raiffeisen discutent du résultat du dernier bouclement et tirent des conclusions pour fixer l'échelle des taux à appliquer durant le nouvel exercice, il est utile de revenir brièvement sur la situation du marché de l'argent et des capitaux pour compléter nos considérations de janvier dernier qui restent totalement valables.

Le marché monétaire suisse a conservé sa grande liquidité malgré la haute conjoncture, donc malgré le financement du solde passif record de notre balance commerciale et malgré les investissements encore sans pareil dont ont besoin nos industriels, le bâtiment en particulier. Les réserves monétaires de notre institut d'émission qui avaient quelque peu reculé au début de l'an dernier, ont progressé ensuite de 1,1 milliard jusqu'à la fin de l'année en raison de l'apport d'environ deux milliards de mai à décembre pour s'établir finalement à 10 milliards de francs. Cette évolution reflète l'importance qu'a pris le solde actif de notre balance des paiements qui a été alimenté, durant le second semestre, par trois vagues successives de capitaux venant de l'étranger. La première vague de dollars de fin juillet nous a valu un afflux d'un milliard d'or, celle d'octobre d'un demi-milliard et la troisième de décembre d'environ 600 millions. Ces mouvements monétaires ont été déclenchés par l'aggravation des tensions internationales, par la baisse des taux d'emprunts aux Etats-Unis occasionnant le rapatriement de capitaux suisses et par les spéculations quant à une hausse possible du prix de l'or américain.

En raison de la grande liquidité du marché, les crédits de la Banque nationale n'ont été que peu sollicités. Cette situation caractérisée par la stabilité nous vaut le maintien presque sans changement, sinon par une modeste baisse, du rendement des intérêts. Le rapport moyen des titres de la Confédération, qui navigait dans les parages du 3,04 %, est tombé à 3 % dans le courant de janvier 1961. Dans le secteur des banques, les conditions d'intérêt ne présentent aucun changement bien sensible. Depuis longtemps déjà, on ne dépasse plus le 3 1/2 % pour les obligations. Certains instituts bancaires, parmi les prépondérants, semblent même faire preuve ici d'une grande retenue en ne consentant plus à convertir dans leur totalité à ce 3 1/2 % les titres arrivant à échéance. Une partie doit être renouvelée au taux maximal de 3 1/4 % également appliqué pour les obligations émises contre argent frais. Cette considération sur les restrictions apportées ici ou là aux possibilités de placement éveillera l'attention des organes de nos Caisses Raiffeisen où l'on ne dépassera en aucun cas le 3 1/2 %. Les Caisses qui seraient restées au 3 1/4 % feront même bien de ne pas le modifier. En épargne, le taux reste invariablement de 2 3/4 %. Il ne sera porté à 3 % qu'exceptionnellement là où les conditions locales l'obligent et là où les possibilités le permettent sans que le rendement utile en fasse les frais.

Chez les débiteurs, le taux hypothécaire de 1er rang de 3 3/4 % ne doit pas souffrir d'exception, alors que les avances en second rang avec garanties complémentaires seront chargées d'un intérêt au taux de 4 % et celles contre cautionnement au taux de 4 1/4 %. D'anciennes Caisses solidement établies, c'est-à-dire possédant un capital-réserve conséquent dont le rendement contribue pour une part appréciable au bénéfice annuel, peuvent se contenter du taux maximal de 4 % pour tous les prêts divers. Certaines mêmes appliquent le taux uniforme de 3 3/4 % aussi bien pour les hypothèques que pour les « autres prêts ». Cette mesure idéale reflète bien l'esprit Raiffeisen puisqu'elle allège spécialement les engagements des modestes débiteurs, des débiteurs chargés. C'est dans ce sens que doivent être envisagées les possibilités d'allégement des charges des débiteurs.

Il va sans dire qu'une telle prise de position ne saurait entrer en considération qu'après avoir pris toutes les précautions utiles pour la conservation d'une marge suffisante de gain. Aucune fantaisie ne peut être ici de mise. Dans l'établissement d'un budget pour envisager une telle possibilité, on tiendra compte que d'anciennes obligations chargeront peut-être encore pendant un à trois ans le compte d'exploitation par un taux lourd de 3 3/4 ou 4 %, que les frais d'administration et impôts, etc., tendent à s'accroître, que la loi exige le renforcement rationnel des réserves, donc du capital social, par l'apport d'un bénéfice net approprié.

Fx

La Chaux-de-Fonds reçoit les raiffeisenistes neuchâtelois

Dans le cadre des fédérations, l'assemblée générale des délégués est incontestablement la manifestation par excellence de la vie raiffeiseniste sur le plan cantonal. Elle concrétise en quelque sorte le résultat d'une année de labeur intensif voué à l'accomplissement d'un programme fixé, d'une mission librement consentie dans l'unique but de servir les collectivités rurales.

Chez les raiffeisenistes neuchâtelois, cette

journée annuelle, tant attendue des délégués, se tient, par tradition, le premier samedi de décembre, à l'heure où le sillon noir aspire encore avidement les reflets parcimonieux d'un soleil avare de calories, avant de s'abandonner à lui-même jusqu'au rappel du renouveau.

C'est ainsi que le 3 décembre dernier, La Chaux-de-Fonds, berceau du raiffeisenisme en terre neuchâteloise, accueillit les représentants des 30 Caisses affiliées à la fédération cantonale. Cette manifestation qui débuta fort agréablement par une généreuse collation offerte par la Caisse locale dans le hall du Cinéma Corso, vit la participation de quelque 160 délégués et invités, qu'en lever de rideau, M. Pierre Urfer, médecin-vétérinaire à Fontainemelon, président de la fédération, se plut à saluer en termes chaleureux. On notait, en effet, dans l'assistance, la présence, entre autres personnalités, de MM. Alexandre Cuche, président du Grand Conseil, J.-A. Haldimann, préfet des Montagnes, Corswant, chef du dicastère des travaux publics, Jacques Béguin, président de la Société d'agriculture et André Perrenoud, rédacteur de « Campagnes et Coteaux ».

Dans son allocution de bienvenue, M. Charles Kaufmann, président de la section organisatrice, fit l'historique de la Caisse de La Chaux-de-Fonds, en rendant hommage aux citoyens courageux qui, en 1930, prirent le risque de mettre sur pied une telle institution dans une cité industrielle comptant pas moins de huit établissements financiers. Les cinq fondateurs encore en vie, dont deux toujours actifs au sein des Comités, peuvent s'en réjouir, si l'on sait qu'actuellement 230 agriculteurs de La Chaux-de-Fonds plus 40 des Planchettes disposent de leur propre institution d'épargne et de crédit qui gère quelque 700 000 francs de dépôts d'épargne pour un bilan de 1,3 million de francs.

L'assistance ratifie ensuite par un vote unanime la proposition du président visant à compléter le bureau de l'assemblée par MM. Herbert Jacot-Guillarmod (Le Landeron) et Bertrand Perrenoud (Coffrane), nommés scrutateurs.

Après avoir rappelé les origines de la fondation de la Caisse locale qui s'affilia cinq ans plus tard à l'Union suisse, le président, M. Urfer, commenta les chiffres principaux enregistrés durant l'exercice 1959 par la belle phalange des Caisses neuchâteloises, forte de 2577 membres. La somme des bilans s'élève à 29, 9 millions pour un chiffre d'affaires de 54 millions. Les réserves, copieusement alimentées par un bénéfice intégral de plus de fr. 96 000.—, franchissent pour la première fois le cap du million. Les dépôts d'épargne atteignent 19,4 millions répartis sur 10 472 déposants. Ce compartiment du passif affiche la progression remarquable de 1 million, ce qui traduit bien la considération grandissante du public envers ces institutions à caractère d'utilité publique.

— Contre la spéculation outrancière qui sévit dans le monde d'aujourd'hui, a poursuivi l'orateur, dans ce monde où tout geste, toute action, toute entreprise sont axés sur le rapport, le rendement et le gain, la Caisse Raiffeisen est, et doit rester un antidote. Dans nos institutions, il n'y a pas de place pour la spéculation. La Caisse Raiffeisen n'est pas simplement une œuvre financière ; elle a une portée morale et sociale considérable qui forme son principal attrait pour la plupart des raiffeisenistes. Amener les agriculteurs et les villageois à se solidariser, à répondre les uns pour les autres, c'est leur faire remporter une belle victoire sur l'égoïsme ; c'est leur faire pratiquer cette charité fraternelle que Raiffeisen résumait dans sa belle devise : « Tous pour chacun ; chacun pour tous ».

Après avoir émis quelques considérations d'une haute portée morale sur l'année qui s'achève, le président termine sa brillante péroraison, vivement applaudie, en précisant fort judicieusement que ni la science des hommes, ni la puissance des hommes, ni l'argent même des hommes n'ont rien pu contre le mauvais temps. Dieu seul en est le maître, comme il l'est de nos récoltes, de nos vies aussi, ce que nous autres, gens du 20e siècle, oublions peut-être un peu trop, nous pour qui le gain, le rendement et les biens matériels sont souvent devenus le but essentiel et la raison même de vivre.

Au nom de la section vérificatrice de La Sagne, M. Vuille n'a aucune peine a obtenir l'approbation des comptes annuels de la fédération, sommairement commentés au préalable par le caissier, M. Hügli (Colombier). La revision des comptes du prochain exercice est confiée ensuite à la Caisse Raiffeisen des Ponts-de-Martel, tandis que le *statu quo* est maintenu en ce qui concerne la perception des cotisations pour 1960.

Le déroulement de l'ordre du jour se poursuit ensuite par un hommage de reconnaissance aux vétérans qui œuvrent depuis 25 ans au service du mouvement, en qualité de caissier ou de membres des Conseils locaux. Cette fois-ci, la Caisse de Coffrane est à l'honneur et c'est sous les acclamations que quatre de ses méritants fondateurs défilent tour à tour à la tribune pour recevoir des mains du président le portefeuille que la fédération leur destine. Ce sont MM. Paul Jacot, Bertrand Perrenoud, P. Grétillat et F. Bigler. Qu'ils en soient chaudement loués.

Apportant le message de félicitations et les vœux des organes de la direction centrale, M. Séchaud, délégué de l'Office fiduciaire de Saint-Gall, analysa certains problèmes d'actualité en commentant au préalable la situation matérielle du mouvement sur le plan national. Le représentant de l'Union suisse, après avoir relevé l'excellente situation du mouvement neuchâtelois, compléta son exposé circonstancié par quelques directives touchant l'administration interne des Caisses, tout en rendant dirigeants et caissiers attentifs à la mission qui leur incombe face aux abus résultant de la pratique sans cesse croissante des contrats d'achat à tempérament ou avec prépaiement. A titre de conclusion, le rapporteur rend un hommage mérité au bel esprit de solidarité manifesté par les Caisses neuchâteloises. L'heureuse activité déployée depuis sa fondation par la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse devait lui fournir également l'occasion de relever l'accueil exceptionnel réservé à cette institution par les Caisses neuchâteloises, dont les 30, aujourd'hui, ont acquis le sociétariat.

La résolution votée en 1959 visant à obtenir de l'Administration fédérale des contributions des simplifications dans le domaine de la perception de l'impôt anticipé, donna lieu à une discussion animée par M. Perrenoud et au cours de laquelle il fut donné connaissance de la réponse de Berne. L'autorité interrogée, sans vouloir toutefois changer le principe de cet impôt, promet cependant d'étudier la possibilité d'y apporter des améliorations.

Avant de remercier les délégués de leur attention soutenue, le président prend acte, avec les remerciements d'usage, de l'offre du délégué du Landeron concernant l'organisation de la prochaine assemblée.

Une présentation cinématographique des plus intéressantes mit un heureux point final à la partie administrative.

A peine le temps de se dégourdir quelque peu les jambes que tout le monde se retrouva dans la grande salle de l'Hôtel de Paris pour prendre part au banquet en commun excellemment servi par un maître queux dont la réputation n'est plus à faire.

Et c'est aussi l'heure que choisit le président, visiblement fort satisfait, pour transmettre la direction de la partie récréative à Me Bolle, membre fondateur et actuel président du Conseil de surveillance de la Caisse locale. Ce fut dès lors, le débordement continu d'un esprit pétillant à souhait. Introduisant à tour de rôle, tantôt « les Dames du Costume neuchâtelois » que dirige M. Georges Mayer, dont les productions chorégraphiques et chorales reçurent un chaleureux accueil, tantôt les invités du jour, ce distingué et compétent major de table sut créer l'ambiance traditionnelle et

combien réconfortante de ces réunions. Hôte d'honneur et fervent raiffeiseniste du Pâquier, M. Alexandre Cuche, président du Grand Conseil, transmit à l'assistance attentive les vœux du législateur cantonal. Corroborant ce message vivement applaudi, M. Corswant, municipal de La Chaux-de-Fonds, rompit une lance en faveur de la solidarité tant rurale que citadine, en apportant le message et les remerciements des autorités locales. Puis ce fut M. Haldimann, préfet des Montagnes, qui conquit l'auditoire par une allocution choisie que nous reproduisons d'ailleurs plus loin. Finalement, M. Perrenoud, rédacteur de « Campagnes et Coteaux », mit l'accent sur la mission des Caisses dans l'ordre économique rural.

Belle et vivifiante journée qui ne fit qu'animer dans le cœur des participants la flamme de leur enthousiasme au service d'une cause qu'ils estiment juste et bonne.

Sd

* * *

Comme annoncé précédemment, nous ne pouvons résister à la tentation de reproduire *in extenso* le texte de l'allocution prononcée au cours du repas par le préfet des Montagnes. Porte-parole du gouvernement cantonal, M. J.-A. Haldimann, lui-même fils de raiffeiseniste, s'exprima en ces termes :

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs les délégués,

Avec une constance et une cordialité qui ne se démentent pas, vous invitez, année après année, l'autorité cantonale à s'associer à votre traditionnelle assemblée générale ordinaire des délégués. Le gouvernement neuchâtelois, vous le savez, suit avec faveur vos travaux et apprécie l'esprit mutualiste sans lequel votre organisation n'aurait pu prendre racine, s'épanouir et pousser loin, en terre neuchâteloise, ses ramifications.

Votre fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen a donc bien des titres à la sympathie. Ici banque du village, là caisse d'épargne, ailleurs encore trait d'union entre le rural et le citadin, la Caisse Raiffeisen se veut populaire dans la meilleure acception du mot.

Sans doute n'avez-vous pas innové, à proprement parler. Par la force des choses, et surtout lorsqu'il s'agit de gens de la terre, l'emprunt, et donc le prêt, étaient-ils connus dès longtemps en pays neuchâtelois, comme existait aussi, dans une certaine mesure, le sens de l'épargne. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Mais il est incontestable que par sa structure même, ses moyens et ses buts, le crédit mutuel, système Raiffeisen, a trouvé un terrain particulièrement favorable chez nous, d'un bord à l'autre du canton. L'intelligence de vos dirigeants, le dévouement des responsables locaux, la qualité des caissiers ont fait le reste.

En songeant à votre assemblée d'aujourd'hui, je me suis arrêté à une publication vieille de quelque quatre vingts ans, due à la plume du Dr Guillaume, et consacrée à la vie sociale du canton de Neuchâtel. On y peut voir, entre autres choses, que les mouvements sociaux obéissent assez régulièrement au phénomène du flux et du reflux. Une époque voit fleurir les mutuelles en cas de maladie, un autre temps est favorable à l'idée de l'aide hospitalière, une autre voit prospérer les caisses d'épargne. Alors que le projet de créer une caisse d'épargne dans le pays de Neuchâtel était dans l'air depuis 1799, l'institution ne fut réellement fondée qu'en 1812. Il y eut au départ 148 déposants. Chose curieuse, il fallut attendre les années 1875, 1876, 1877 pour voir s'accroître le nombre des caisses d'épargne. Ce fut alors une véritable vague. Il s'agissait essentiellement de caisses d'épargne scolaire destinées à recevoir les dépôts des élèves. Certain règlement précisait que lorsque les dépôts de l'élève atteignaient... un franc, la somme était versée à la caisse d'épargne de Neuchâtel, ou entre les mains de son correspondant. Existent-ils encore les enfants qui s'en vont porter un franc à l'une de vos caisses ou à l'une de nos banques citadines ?

Dans le même temps, 1875, on vit naître à La Chaux-de-Fonds, sur l'initiative de M. Alfred Renaud, instituteur, une caisse d'épargne dite « Dépôts des mineurs du Crédit mutuel ouvrier de La Chaux-de-Fonds » ; les dépôts, à partir de 20 centimes, s'effectuent au bureau du Crédit mutuel ouvrier. Quelques années auparavant avait été fondée à Neuchâtel une « Caisse d'épargne des loyers ». Elle accordait aux chefs de familles une prime de 10 % quand leur loyer ne dépassait pas 200 francs (par année !) et aux autres 5 % à la condition qu'ils déposent chaque mois entre les mains du caissier la 12e partie du montant du loyer, déduction faite de la prime.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques aspects de la petite histoire neuchâteloise, en rapport avec un sujet qui vous tient à cœur.

Multipliés, situés chacun dans le cadre du village ou de la ville, ces exemples prouvent combien le Neuchâtelois de tous les districts peut éprouver le sens de la solidarité bien comprise, quand on sait le toucher.

Sans doute avez-vous été et êtes-vous encore maîtres en cet art, Messieurs les responsables des Caisses Raiffeisen, puisque vous voici, à La Chaux-de-Fonds, représentant le Bas et le Haut, la pive et la grappe, les monts et les vallées, les villages du blé et ceux du vin, les orges et les avoines et tant de villages industrieux où la machine de l'usine côtoie la peine paysanne. En ce siècle où même les hommes glissent leurs pieds dans le nylon, je n'ose vous dire que vous représentez aussi le bas de laine, ce fameux bas de laine des Normands étant précisément à l'opposé de l'esprit mutualiste qui veut que l'argent du bien loti profite à celui qui l'est moins, moyennant un taux fort éloigné de celui de l'usurier.

En un mot, je me plais à saluer en vos personnes, Mesdames et Messieurs les délégués, des citoyennes et des citoyens pour lesquels le véritable esprit civique s'assortit précisément du sens de la solidarité. Et c'est dans cette perspective que je vous apporte le salut et les vœux du Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel.

Idées directrices

Les Caisses de crédit coopératives sont sur les lieux et s'identifient avec les activités locales. Il s'ensuit que les gens de la localité éprouvent un juste orgueil à voir leurs succès. De plus, elles sont administrées par des personnes choisies par la population elle-même, personnes dont la réputation de prudence et de sagesse est en général un gage de saine administration. Contrairement aux banques d'épargne de l'Etat, elles n'ont pas seulement une ouverture dans les murs de leurs bureaux par laquelle on peut y faire glisser son argent, mais elles ont aussi une bouche pour parler et donner des avis, un cœur qui sait battre au besoin. Ainsi confié à leur garde, les déposants peuvent, pour ainsi dire, voir leur argent, le voir en sûreté, le voir placé avec profit dans la localité, faisant le bien de la région et produisant d'autres fonds tandis que, dans les banques officielles, cet argent disparaît et s'en va, personne ne sachant exactement où, vers l'anonymat.

M. Wolff,
« Les coopératives de crédit ».

Activité de fondation

Les périodes d'abondance de capitaux et de haute conjoncture économique ne sont, en général, pas favorables à l'éclosion d'aspirations visant à la création d'instituts financiers d'entraide au service des communautés villageoises. D'autre part, nous sommes pleinement conscient de la résistance dressée par certains milieux trop intéressés qui s'emploient à étouffer ces aspirations pourtant bien légitimes à l'autonomie. C'est ce qui explique qu'aucune fondation n'ait été enregistrée en Suisse romande au cours des deux dernières années.

Précisons cependant que dans certaines régions, toutes les communes rurales, ou à peu près, sont desservies par une Caisse

Raiffeisen. C'est le cas notamment du canton de Genève, du Valais et du Jura nord. Des possibilités restent ouvertes encore dans les cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel et dans le Jura sud. Il importe là que la campagne de propagande soit poursuivie pour les mettre toutes à profit.

D'ailleurs, un souffle nouveau de fondation semble se manifester. Nous avons le plaisir de présenter, ci-après, la Caisse cadette des Hauts-Geneveys (Neuchâtel). Quand ces lignes paraîtront, une autre aura vraisemblablement vu le jour dans le canton de Fribourg et d'autres pointent à l'horizon. C'est de bon augure. Souhaitons que partout on marche dans la foulée et que des appels parviennent à l'Union toujours prête à mettre ses services à disposition.

Sur le plan national, l'activité de fondation n'a jamais cessé de se manifester, malgré l'euphorie de la conjoncture. Si elle a présenté les signes d'un certain ralentissement, on a tout de même enregistré 7 nouvelles fondations en 1959 (5 en Suisse italienne et 2 en Suisse allemande) et 8 en 1960 (4 au Tessin et 4 en Suisse allemande). C'est dire que le mouvement Raiffeisen poursuit inlassablement sa route vers de nouvelles conquêtes. Il a le vent en poupe et témoigne d'un esprit de jeunesse qui le conduit à de nouveaux succès.

Les Hauts-Geneveys (Neuchâtel)

Cette sympathique commune se trouve la plus haut perchée du Val-de-Ruz, sur les flancs de Tête-de-Ran, à 1000 mètres d'altitude. La carte de vue ci-contre nous la montre à gauche en haut, tandis qu'on aperçoit Fontainemelon à droite en bas. Sa situation privilégiée en fait un véritable belvédère dominant ce riche vallon et d'où la vue s'étend, ravissante, sur tout le plateau suisse, parfois sur la mer de brouillard qui s'appuie au rideau des Alpes. Le chemin de fer de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds s'y arrête et, de là, part la ligne des trolleybus qui dessert tout le Val-de-Ruz.

Les 500 habitants de la commune s'occupent spécialement de l'horlogerie et de l'agriculture. Il n'y a cependant plus qu'une douzaine d'exploitations agricoles au village. En revanche, la région des Loges, sur la montagne, compte de nombreuses et vastes propriétés paysannes avec de riches pâturages. S'il n'y a que peu d'industries au village même, pas loin de 150 ouvriers et ouvrières s'en vont travailler, tout proche surtout dans les grandes fabriques d'horlogerie de Fontainemelon, ou plus loin à La Chaux-de-Fonds, la capitale horlogère, quelques-uns aussi à Neuchâtel. Une vie active règne dans la localité. Les sociétés, soit coopératives, soit sportives ou culturelles, y font preuve de saine vitalité. Le village se targue de prendre un développement touristique : le télécabine de Tête-de-Ran y est en pleine activité.

* * *

Le terrain était donc tout propice à la création d'une Caisse Raiffeisen. Le fruit y était d'ailleurs si bien mûr qu'il suffit de le cueillir. Ce fut l'élément de surprise qui réjouit vivement le président de la Fédération neuchâteloise, M. Pierre Urfer, médecin-vétérinaire à Fontainemelon, initiateur de la conférence d'orientation qui fut faite le jeudi soir, 6 janvier, au collège, devant un auditoire de 25 sympathisants.

Il faut dire qu'il y a 22 ans, c'est-à-dire tout au début du mouvement en terre neuchâteloise, le pionnier de l'idée raiffeiseniste, M. Urfer, avait fait une première tentative en donnant lui-même l'orientation. La conférence avait eut un certain succès puisqu'un comité provisoire avait été formé, à charge de préparer une assemblée constitutive. Mais l'action fut vouée à l'échec en raison de circonstances locales momentanées défavorables et regrettables.

Mais les sympathies n'en demeuraient pas moins vives et M. Urfer veillait au grain. Sentant le fruit mûrir, et ne voulant partir qu'à coup sûr, il flaira le moment propice. Sa perspicacité et sa sagacité ne l'avaient pas trompé. La conférence faite cette fois par le délégué de l'Union centrale, le reviseur Géo Froidevaux, eut plein succès. Le résultat dépassa les espoirs puisqu'un comité provisoire fut rapidement constitué, qu'une dizaine de déclarations d'adhésion furent d'emblée et spontanément signées et que l'assemblée constitutive fut fixée à la huitaine. Comme à regret de n'être pas parti plus vite, il y a 22 ans, on ne voulait plus perdre de temps.

Effectivement, la Caisse fut définitivement mise sur pied le 13 janvier, sous le patronage du président de la fédération, M. Urfer, et du spécialiste de l'Union, M. Froidevaux, après que les 18 membres fondateurs eurent adopté les statuts-types de l'Union Raiffeisen suisse. La constitution des organes s'effectua dans le meilleur esprit d'entente communautaire et de collaboration. Un jeune agriculteur, dont le choix était déjà fait dans tous les cœurs, M. André Sahli, se vit confier la délicate et importante fonction de caissier, tandis que les rênes de l'institution, c'est-à-dire la présidence du Comité de direction, étaient remises à M. Alfred Beyeler, agriculteur. M. Paul Vogt, technicien, assumera la présidence du Conseil de surveillance. La région des Loges sera représentée au sein des Conseils par M. Henri Besson, agriculteur, vice-président du Comité de direction. Ajoutons encore ce détail qui ne manque pas de charme : Madame Lucette Gaberel a bien voulu se charger de la fonction de secrétaire, ce dont elle mérite d'être hautement félicitée.

Un vœu cher à M. le président Urfer se trouve réalisé. La Caisse Raiffeisen des Hauts-Geneveys complète la couronne des coopératives d'épargne et de crédit entourant le Val-de-Ruz. Elle prend le départ sous les meilleurs auspices et l'enthousiasme des fondateurs présage bien de son développement.

Et maintenant, en avant, jeunes raiffeisenistes des Hauts-Geneveys ! L'avenir vous donnera raison. Votre commune attend les fruits de vos efforts généreux au service du bien commun. *Fx*

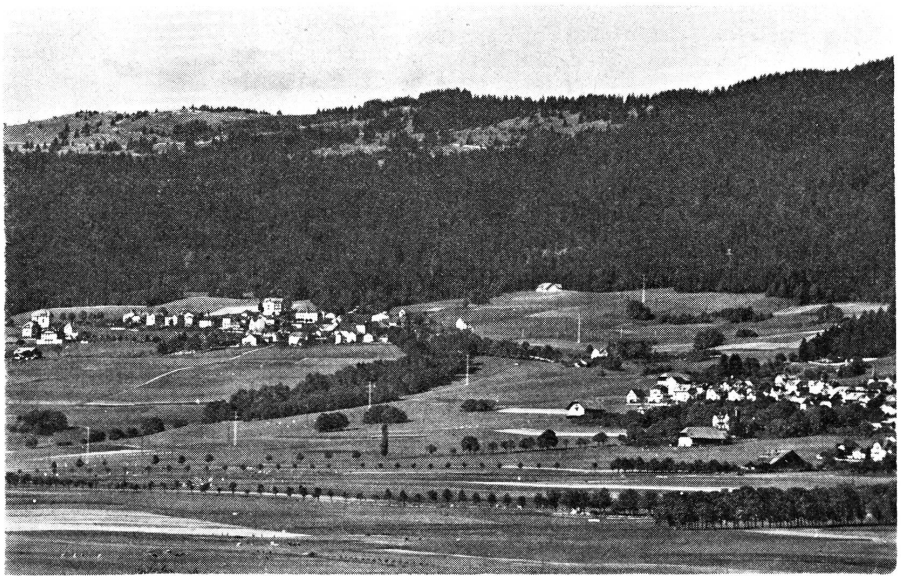

Les Hauts-Geneveys *Fontainemelon*

La tâche du président

Une plume amie a tracé, dans ce journal, les mérites du raiffeiseniste convaincu, compétent et dévoué autant que pratique que fut le regretté président de la Caisse Raiffeisen de Jussy (Genève), M. Jules-Henri Mévaux. Ce sera rendre un hommage mérité à sa mémoire que de reproduire, à titre posthume, une étude qui est son œuvre d'il y a une quinzaine d'années déjà et qui rend témoignage de la haute conception qu'il se faisait de sa fonction de président du Comité de direction de la Caisse de sa commune. Chacun aimera à en prendre de la graine pour le plus grand bien de notre mouvement d'entraide rurale. M. Mévaux s'est montré le modèle du président-apôtre au service de la communauté villageoise. *(Réd.)*

Le Comité de direction étant l'organe administratif effectif de la Caisse Raiffeisen, on se figure d'emblée le rôle important qu'y remplit le président. M'étant occupé pendant six années de la troupe stationnée dans ma commune, il me suffisait de parler quelques instants avec le capitaine pour me faire une idée (qui jamais ne fut démentie par la suite), de la valeur de la troupe qui arrivait. Comme l'unité militaire, la Caisse sera toujours, qu'on le veuille ou non, ce que son président veut qu'elle soit ; elle grandira et prospérera si son président met toute son énergie et son cœur à la faire grandir et prospérer. Les qualités et les valeurs du chef se refléteront toujours sur le miroir qu'est sa Caisse. Avec tous les tracas actuels, l'augmentation des formalités de toutes sortes qu'il doit supporter, il est évident que le caissier consciencieux, qui veut tenir impeccablement sa comptabilité, en dehors de son activité professionnelle, ne peut encore se charger de tout le travail qu'un président doit fournir et qu'il néglige. Je maintiens au contraire que les tâches du président et du caissier sont complètement distinctes. Ces deux fonctions se complètent l'une l'autre. Il doit exister une complète collaboration entre le président et le caissier, chacun dans sa partie, tous les deux acharnés défenseurs de la Caisse, tous les deux prêts à travailler fort et ferme pour sa prospérité. Chacun, son travail bien délimité, œuvre avec courage et, dans les questions difficiles, tous les deux se donnent la main et collaborent.

La Caisse dans le village

Là, le président sera intransigeant. Il n'aura qu'un seul but, un seul idéal : englober tout le monde, travailler avec tout le monde. Au début, il s'agira de ne pas laisser se créer des clans d'adversaires du mouvement qui par la suite seront difficilement ralliés. Il faut créer une Caisse au-dessus des partis, au-dessus des confessions, au-dessus des jalousies de personnes ou de quartiers. Attention également à la nomination des premiers dirigeants. Un dosage s'impose pour que tout le monde soit représenté, pour qu'aucune minorité ne soit oubliée, pour que par la suite la confiance générale s'impose. La barque solidement construite, avec peut-être peu de voyageurs, peut alors partir avec espoir, les prochains ports verront de nouveaux voyageurs.

Les nouvelles adhésions. Le président s'apercevra bientôt qu'aucune règle ne peut être établie pour ce problème. Chaque individu est différent, chaque individu doit être amené avec des « filets » différents. Ici, on profitera d'une bonne affaire pour attaquer, là on rendra un service, dans un moment difficile, on parlera des buts de la Caisse, on rendra une visite que l'on récidivera au besoin, on enverra une lettre avec quelques documents, sans oublier le bulletin d'adhésion, etc., etc. Et puis, s'il faut agrandir, il faut aussi maintenir. A chaque départ d'un membre, il mettra tout en action pour ne pas laisser diminuer sa famille ; il présentera en même temps à son comité une adhésion. En un mot, avoir l'orgueil du nombre de ses membres et mettre tout en action pour faire grandir la Caisse. Mais ensuite, il faut aussi intéresser ses sociétaires, aussi penser à eux. Il n'y a qu'une assemblée générale par année où l'on réunit la famille des raiffeisenistes et où l'on parle du mouvement. Le reste de l'année, des circulaires, le *Messager,* contribueront à resserrer les liens. En créant une administration impeccable, on sera vite convaincu que parfois de petits riens peuvent contribuer grandement au maintien des bonnes relations, à l'apport de la confiance mutuelle. Du papier à lettre avec en-tête, un sceau clair et propre, un bulletin de versement postal avec raison sociale où le sociétaire n'a plus que son nom à inscrire, etc., créeront une ambiance, une atmosphère d'ordre et de lumière. Et puis toujours et toujours travailler avec son cœur. Remplir une déclaration d'impôt, écrire une lettre ennuyeuse pour un qui n'a pas la facilité, donner un coup de main à un voisin, entourer dans la joie et les pleurs ses sociétaires, voilà qui créera la puissance de la famille raiffeiseniste. Par tous les moyens, il faut non seulement créer une société à but économique, mais encore arriver à ce que la Caisse prenne dans chaque cœur la place d'un ami dont on ne peut plus se passer. Alors, le travail souvent le plus terre à terre, les formalités les plus ennuyeuses deviennent un plaisir.

L'organisation dans la Caisse

Passons en revue, si vous le voulez bien, les différentes tâches du président au sein de la Caisse.

Représentant légalement l'institution avec la signature du secrétaire, c'est lui qui aura la principale correspondance à liquider. Il est responsable, avec son comité, de l'observation rigoureuse des statuts et règlement, de l'exécution des décisions des organes dirigeants et de l'assemblée générale. Là, il veillera au grain et n'aura qu'un seul mot d'ordre : respecter les principes du mouvement et les directives de notre grande Union suisse. Travaillant avec précision, avec bienveillance, il faudra cependant parfois être ferme. La Caisse Raiffeisen est une école d'ordre. Au début, en exigeant de la précision de tous, en exigeant le respect des engagements pris, peu à peu le président s'apercevra que tous se mettent au pas, que tout le monde prend l'habitude d'avoir de l'ordre. Il faut tuer de suite le slogan : direction par des paysans égale désordre. Un exemple. Première assemblée générale, nombreuses absences non excusées, nombreuses amendes. Grande émotion au village, coup de téléphone au président qui est même traité de... nazi. C'était en 1939. Tout le monde a payé et depuis beaucoup de monde aux assemblées générales, des membres excusés, peu d'amendes. Dommage pour les bénéfices de la Caisse !

Pour les assemblées, tant générales que des organes dirigeants, toujours un ordre du jour précis qui facilitera et le président et les débats. Un double au secrétaire l'aidera dans sa tâche de rapporteur.

Le rapport de gestion est peut-être le travail le plus difficile et qui prend beaucoup de temps. Il doit être clair, précis et intéresser les auditeurs qui, une seule fois par année, ont la possibilité d'entendre tout ce qui s'est fait durant l'exercice écoulé.

L'octroi des crédits commence toujours par la visite du sociétaire au président. Il faut beaucoup d'attention, beaucoup de connaissances, beaucoup d'études parfois pour arriver à une solution, qui satisfera le membre tout en respectant les intérêts communs, les exigences statutaires. Le mieux est de noter sur un brouillon les solutions possibles et ensuite de choisir la meilleure. Du reste, le président connaît presque toujours son homme ; il sait qu'il a une bonne assurance-vie qui rendra service ; un autre jouit de la confiance et a de bons amis qui, par un cautionnement, lui faciliteront ses

affaires. On se rend compte de l'importance de ces premiers entretiens qui, souvent pour de nombreuses années, engageront la Caisse et les sociétaires. Il s'agit d'opérer en l'occurrence avec toute sa meilleure attention et avec toute sa conscience.

Surveillance. Voici aussi un point capital de la direction. Surveillance du travail du caissier : non pas faire de l'espionnage ni avoir de la suspicion, mais agir avec un esprit d'entraide et de collaboration. Le caissier est un homme. Il a un gros travail. Il peut faire une erreur qu'un autre peut déceler et à laquelle il peut remédier par un conseil.

Surveillance des garanties. La vie avec sa marche continue est une suite ininterrompue de changements, de modifications, de transformations. Il ne faut pas laisser dormir les dossiers. Il faut examiner souvent si leur teneur répond toujours aux exigences du moment, si des facteurs nouveaux ne sont pas venus les rendre imparfaits ou même caducs.

Surveillance veut aussi dire diplomatie : le président doit, comme disait le bon Vaudois : « voir venir ». Il se renseignera, il envisagera, il conciliera aussi parfois. Il agira partout avec diplomatie, rendant service sans blesser, pansant des blessures commises parfois par négligence ou par ignorance.

Compensation des capitaux : toujours un œil vigilant sur ce point important. D'un bon équilibre des capitaux confiés et placés dépend la fortune de la Caisse, le fonds de réserve. S'il est magnifique de rendre service, de se dépenser pour ses concitoyens, il faut aussi, dans l'intérêt général, ne pas travailler sans que la fortune commune se traduise au bout de l'année par une augmentation. Compenser les capitaux, c'est grossir le fonds de réserve. Grossir le fonds de réserve, c'est par la suite rendre un précieux service à tous par des taux intéressants pour déposants et emprunteurs.

On parle beaucoup de l'**échelle des taux,** il faudrait mieux parler de la compensation des capitaux. Pour cela, le président a un excellent moyen : **la propagande.** Suivant l'équilibre de sa Caisse, il poussera sa propagande tantôt en direction de nouveaux prêts, de transferts de dettes, tantôt cherchera par toutes sortes de moyens à attirer des déposants. Là, pas de repos. Il faut agir. Le président n'attendra pas les coups de téléphone de ses sociétaires. Il ira de l'avant, telle une maison moderne de commerce : propagande, publicité. **Propagande écrite :** circulaires à la population, panneaux dans les lieux publics, résumés des débats des assemblées générales dans la presse agricole, envoi des comptes annuels, etc. Ne jamais manquer une occasion de faire connaître la Caisse, ne pas craindre de publier le travail qu'elle accomplit. **Propagande orale :** Parler partout et en toute occasion du mouvement ; convaincre les hésitants, défendre la cause raiffeiseniste et confondre ses détracteurs. Crier sur les toits son enthousiasme pour une institution qui nous est chère. **Propagande morale :** peut-être la plus importante. Par son but empreint de haute valeur morale, par l'honnêteté et le sérieux de ses dirigeants, par son organisation impeccable, par son système sévère de revision, avec le puissant soutien de notre grande Union suisse, la Caisse Raiffeisen, automatiquement, se fera une propagande puissante et agissante. Un but magnifique, une activité sans tache, une action bien dirigée feront, soyez-en sûrs, la meilleure publicité.

Le président, après quelques années indispensables d'étude et d'expérience, perdra peu à peu les appréhensions qu'il nourrissait au début de son mandat. Il s'apercevra bientôt que, petit à petit, les mauvais moments, les soucis, les choses ennuyeuses se minimiseront à son esprit. Il aura au plus profond de son cœur une œuvre attachante qu'il aime ; il aura surtout la satisfaction de diriger une société admirable d'entraide sociale. Malgré les critiques qui ne l'épargneront pas, il aura le sentiment d'aider son prochain, de forger une arme forte pour la défense d'une belle cause. Avec un complet désintéressement, il ira résolument de l'avant.

Et un beau jour ensoleillé viendra où il sentira brûler en lui « un feu sacré » ; les tracas quotidiens trouveront une solution heureuse. Malgré les années, la barque sera toujours en bonnes mains. Il dira avec un de mes collègues-présidents : « Ça ne me ferait rien d'abandonner toutes les activités professionnelles ou récréatives dans la commune, mais je tiens à garder la présidence de la Caisse Raiffeisen ».

Jules-Henri Mévaux.

L'esprit coopératif dans les Caisses de crédit mutuel

Il est assez facile de constituer des Caisses de crédit mutuel parce qu'elles répondent partout à un besoin évident et parce que les services qu'elles sont appelées à rendre sautent littéralement aux yeux. Ce qui est plus difficile en revanche, c'est d'infuser, dès le début, et de maintenir ensuite en elles un *véritable esprit coopératif* qui garantisse une direction consciencieuse et une exacte gestion.

Voilà ce que disait Raiffeisen dès 1880 !
Et cela reste toujours vrai !

Nos jubilés en 1961

Comme les individus et les sociétés, les Caisses Raiffeisen éprouvent le besoin de se rappeler les grandes dates de leur histoire. Elles ne font ainsi que continuer la bonne tradition qui veut que soient marquées d'une pierre blanche les principales étapes de leur existence.

Des années durant, sans bruit et avec modestie, elles travaillent à la réalisation des objectifs économiques et sociaux que leur ont assignés les fondateurs. Grâce surtout à la gestion avisée de leurs dirigeants, grâce aussi à l'excellent esprit de solidarité et de collaboration de leurs adhérents, elles connaissent un épanouissement réjouissant et portent les signes d'une saine prospérité. C'est donc une louable coutume que de s'arrêter, à époques déterminées, sur le chemin parcouru, pour considérer le bilan matériel, plus encore le bilan moral d'une activité toute déployée au profit de la communauté villageoise, pour étaler la somme des services rendus dans l'esprit chrétien d'un admirable désintéressement. Un chant de reconnaissance monte alors de tous les cœurs vers les pionniers Raiffeisen et Traber et vers les courageux fondateurs de chaque institution locale. A vénérer les initiateurs, à les mettre en vedette, on les donne en exemple à la génération montante qui y trouve le meilleur sujet d'édification, le meilleur encouragement à se vouer également au service de la collectivité.

Ces manifestations prendront le caractère d'une véritable fête au village. Ce sera partout l'occasion d'une vive propagande,

d'une saine émulation, de la proclamation des idéaux raiffeisenistes, du renouvellement de la promesse de fidélité aux sages dispositions fondamentales. L'ambiance des réjouissances touchera toutes les familles de manière que toutes en tirent un réel profit, de manière encore que l'événement ne soit qu'un nouveau point de départ vers de nouvelles conquêtes.

Cette année, 18 Caisses Raiffeisen célébreront leur jubilé d'or et 14 leur jubilé d'argent à l'occasion de leur 50e ou 25e assemblée générale ordinaire. Nous soulignons que 8 Caisses romandes se trouvent parmi les jubilaires d'or :

Fétigny (Fribourg), Penthaz (Vaud),
Apples (Vaud), Monthey (Valais),
Daillens (Vaud), Vex (Valais),
Ollon (Vaud), Vissoie (Valais),

tandis que 5 autres se rangent parmi les jubilaires d'argent :

Cornol (Jura),
Progens (Fribourg),
Vernier (Genève),
Coffrane (Neuchâtel),
Penthéréaz (Vaud).

La Direction de l'Union centrale et la rédaction du *Messager Raiffeisen* se font un honneur de complimenter d'ores et déjà toutes ces Caisses jubilaires, de féliciter les artisans de l'œuvre, d'encourager sociétaires et déposants qui, tous, avec le recul du temps, saisissent mieux la valeur géniale de l'inspiration providentielle des pionniers parce que sa réalisation se concrétise en un bienfait pour le pays. *Fx*

COMMUNICATIONS DU BUREAU DE L'UNION

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons une fois encore à MM. les caissiers que les comptes annuels de 1960 doivent être adressés à l'Union pour le

1er mars au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données utiles pour les publications et statistiques officielles.

Le *retour des comptes* intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5-8 jours, *toujours dans l'ordre de leur arrivée.* Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte que l'Union doit manipuler plus de 1000 comptes en un mois et demi à peine — *nous prions instamment les caissiers d'éviter d'adresser leurs comptes deux ou trois jours seulement avant l'assemblée générale en réclamant le renvoi par retour du courrier.*

Les Caisses qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1er mars, sont instamment priées d'en *informer à temps le Bureau de l'Union.*

Normalement, les comptes annuels doivent être contrôlés et signés par les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance avant leur envoi à l'Union. Exceptionnellement en cas de retard et pour l'observation du délai, on pourra les adresser préalablement à l'Union. MM. les caissiers se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps.

* * *

Convocation à l'assemblée générale : nous invitons MM. les caissiers à joindre une copie des comptes annuels à la convocation adressée à chaque sociétaire. L'Union se charge volontiers de la polycopie ou de l'impression. Voir nos propositions dans le *Messager* de janvier.

* * *

Comptes annuels à relier : pour la bonne conservation des comptes, il est recommandé de les faire relier par série de 5 ou 10 ans. On peut en charger l'Union en lui adressant la collection de tous les extraits, rapports y compris.

Roues
essieux, freins pour tous véhicules agricoles avec pneus ou pneus pleins. Roues pour brouettes. Changement du cercle pour roues à pneu.
FRITZ BÖGLI
Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

Pour le reboisement, n'achetez que des plants forestiers de bonne provenance connue Svpl. Demandez mon offre.
PÉPINIÈRES FORESTIÈRES STÄMPFLI
Schüpfen (BE) Tél. (031) 67 81 39 / 67 85 25

Ce signe de nos représentants:

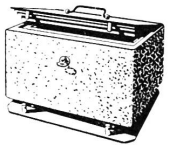

vous donne toute garantie pour nos coffrets de maison originaux dont la résistance au feu a été contrôlée.

Attention aux imitations !

Sicherheitstresor AG Zwinglistraße 15, Zürich

études de constructions rurales
PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS
H. RAMAZZINA ARCHITECTE
13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Faites polycopier vos comptes
pour l'assemblée générale ! Pour vos convocations, communiqués, formules internes, circulaires, etc., vous avez intérêt à vous adresser à un dactyloffice spécialisé. Discrétion et rapidité.
Francis TROMBERT, Dactyloffice
Champéry (VS)

A. JAEGGI - RECHERSWIL (SO)
Pépinières forestières
offre des
PLANTES FORESTIÈRES
de la meilleure qualité à des prix très avantageux. Grandes cultures en propre. Demandez prix courant.
Téélphone (065) 4 64 25

Imprimerie Favre & Favre s.a., Lausanne

Le banche svizzere

Come noto, in base alla legge federale sulle banche e le casse di risparmio dell'8 novembre 1934, le banche, come pure le società finanziarie di carattere bancario, devono presentare i loro conti annuali alla Banca Nazionale. Bilancio e conto perdite e profitti devono venire corredati da numerosi altri dati complementari. Per quanto concerne le Casse Raiffeisen i diversi conti e le ulteriori indicazioni vengono riassunte annualmente in un fascicolo a cura dell'Ufficio di revisione dell'Unione Svizzera in San Gallo che lo trasmette quindi direttamente alla Banca Nazionale. In possesso dei dati forniti da tutte le banche svizzere, il servizio di studi economici e statistici della Banca Nazionale procede annualmente all'allestimento di una minuziosa statistica. Nello scorso mese di novembre è stata appunto pubblicata la 44ma documentazione concernente l'anno 1959.

La statistica si estende a 1505 istituti bancari, 12 dei quali vi figurano per la prima volta. Il numero complessivo degli impiegati a fine 1959 era di 26 668 persone.

In testa della lista degli istituti bancari è menzionata la *Banca Nazionale Svizzera* o banca di emissione. Come alle relative disposizioni legali in materia, suo compito principale è quello di regolare la circolazione del denaro nel paese, di facilitare le operazioni di pagamento e di svolgere una politica di credito e una politica monetaria utili agli interessi generali della Svizzera. Essa consiglia le autorità federali nei problemi d'ordine monetario ed adempie inoltre i compiti che la Confederazione le affida nel servizio della tesoreria, in quello delle monete, nell'amministrazione dei capitali e dei titoli, nell'investimento dei fondi della Confederazione, nell'amministrazione del debito pubblico e nell'emissione di prestiti. La Banca Nazionale ha la sua sede giuridica e amministrativa a Berna, dove si tiene l'assemblea generale degli azionisti (si tratta infatti di una società anonima con partecipazione dello Stato) ; la sede della direzione generale è a Zurigo, con succursali e sportelli nelle principali località. Il capitale sociale della Banca Nazionale è di cinquanta milioni di franchi, diviso in centomila azioni nominative da cinquecento franchi. Attualmente è stata versata solo la metà del capitale sociale. La cifra del suo bilancio a fine 1959 era di 9,14 miliardi di franchi.

Dopo la Banca Nazionale vengono citate la *Centrale delle banche cantonali svizzere per le obbligazioni fondiarie* e la *Banca di obbligazioni fondiarie degli istituti ipotecari svizzeri,* con dei bilanci risp. di 1281 miliardi di franchi e 1438 miliardi di franchi. Queste due Centrali, con domicilio a Zurigo, vennero istituite in seguito alla legge federale sull'emissione di obbligazioni fondiarie del 25 giugno 1930 ; sono delle società anonime sottoposte alle prescrizioni del Codice delle obbligazioni. Per ciascuna di esse la Confederazione può delegare un rappresentante in seno al Consiglio di amministrazione. Scopo di questi due istituti è quello di procurare agli istituti membri il capitale necessario per il finanziamento di investimenti ipotecari.

È quindi menzionata la *Cassa Centrale dell'Unione Svizzera delle Casse Rurali* in San Gallo, con un bilancio di 348,79 milioni di franchi. La statistica presenta in seguito le banche secondo la classificazione seguente :

Il primo gruppo comprende 28 *banche cantonali,* istituti puramente statali o società anonime con partecipazione dello Stato in base ad una legge cantonale. Le banche cantonali propriamente dette sono 24, alle quali si aggiungono la Cassa risparmio della repubblica e cantone di Ginevra, il Credito fondiario Vodese, la Cassa ipotecaria del canton Berna e la Cassa ipotecaria del canton Ginevra.

La Banca dello Stato del Cantone Ticino figura in questo gruppo con un bilancio di 338,45 milioni di franchi e la Banca Cantonale Grigione con una cifra di 544,24 milioni di franchi.

Il secondo gruppo comprende le 5 *grandi banche,* vale a dire, in ordine della cifra del bilancio, la Società di Banca Svizzera, il Credito Svizzero, l'Unione di Banche Svizzere, la Banca Popolare Svizzera, la Banca Leu & Co. Si tratta di società anonime, ad eccezione della Banca Popolare Svizzera che è una società cooperativa.

Sono queste le banche che intrattengono strette relazioni internazionali. Esse sono istrumenti indispensabili di contatto tra la Svizzera ed il resto del mondo : la loro attività è quindi vitale per l'economia svizzera. Di carattere prettamente commerciale, specializzate nel credito a breve termine, esse svolgono inoltre una parte importante in occasione dell'emissione di prestiti pubblici.

Il terzo gruppo comprende 169 *banche locali.* Si tratta di quegli istituti di media e piccola importanza che svolgono generalmente tutte le operazioni bancarie, ma entro un raggio geografico limitato. Di queste banche, 90 sono considerate Istituti di credito fondiario, raggiungendo il totale dei loro investimenti ipotecari almeno il 60 % della cifra del rispettivo bilancio.

Nel quarto gruppo si trovano 116 *Casse risparmio* il cui scopo principale, come lo dice il nome, è avantutto quello di favorire il risparmio. I capitali raccolti vengono poi investiti per la maggior parte in ipoteche che raggiungono una proporzione alquanto elevata, all'incirca come nelle banche di credito fondiario. Se vengono raggruppate separatamente da queste ultime è appunto perchè la loro funzione principale e prima è quella di raccogliere il risparmio e non di investire i fondi.

Il quinto gruppo si compone di 1072 *Casse Rurali,* cooperative caratterizzate dalla responsabilità personale e solidale dei soci. Scopo di queste Casse è la raccolta del risparmio e il servizio di crediti e prestiti alle popolazioni rurali. Si tratta in modo particolare delle 1058 Casse Raiffeisen affiliate all'Unione svizzera con sede a San Gallo.

Il sesto gruppo comprende 115 banche, definite come *« altre banche »*. Sono cioè quegli istituti che si occupano del commercio di titoli, di gerenze di capitali, del piccolo credito, del finanziamento di vendite a rate, o i cui attivi sono costituiti quasi esclusivamente da investimenti all'estero.

Nello specchietto che segue sono indicati i bilanci dei diversi gruppi summenzionati, a fine 1959 :

	Numero de le banche	Bilancio In milioni di fr.	Bilancio Partecipazione percentuale
Banche cantonali	28	18 261	36,7
Grandi banche	5	14 771	29,6
Banche locali	169	9 003	18,1
Casse Risparmio	116	3 383	6,8
Casse Rurali	1072	1 831	3,7
Altre banche	115	2 555	5,1
Totali	1505	49 804	100,0

Dalla statistica rileviamo ancora che a fine 1959 esistevano in Svizzera 6 218 277 libretti di risparmio con un aumento del 2,6 % nei confronti dell'anno precedente. L'interesse medio bonificato su questi libretti fu del 2,73 %.

Per quanto concerne invece il tasso praticato per i prestiti ipotecari la seguente scala indica la *media percentuale :*

Banche cantonali	3,78
Grandi banche	3,88
Banche locali :	
a) Istituti di credito fondiario	3,80
b) Altre banche locali	3,89
Casse Risparmio	3,78
Casse Rurali	3,77
Altre banche	4,32

La voluminosa pubblicazione della Banca Nazionale contiene numerose altre indicazioni che ci esimiamo dal menzionare, ma che confermano l'indiscutibile contributo del settore bancario all'economia del nostro Paese.

Pur numericamente forti, le Casse Rurali rappresentano nell'organizzazione bancaria svizzera, per quanto riguarda le cifre dei bilanci, un gruppo modesto. Esso rende tuttavia preziosi servigi nel miglioramento delle condizioni economiche e sociali dei comuni rurali e, se si tien conto che i depositi affidati alle Casse Rurali provengono quasi unicamente dal risparmio della clientela del ceto medio e di quella economicamente debole, crediamo poter definire come onorevole la posizione occupata dal gruppo delle Casse Rurali nella statistica bancaria svizzera.

Pell.

FONDAZIONI

Meride : è la sedicesima Cassa del Mendrisiotto. E 16 Casse su 28 Comuni è la media distrettuale più alta del Ticino.

Non avrei però incoraggiato questa fondazione se non vi fossi spinto dai magnifici risultati che il raiffeisenismo raccoglie in tutti i Comuni del Mendrisiotto. Dappertutto sono annunciati balzi in avanti quo al bilancio, nuovi prestiti, allargamento della cerchia dei soci, potenziamento dello spirito raiffeisenista.

Spero dunque che anche Meride voglia mettersi sulla scia delle consorelle del distretto e si affermi sin dall'inizio con un buon lavoro.

Il paese non ha mai avuto più di 400 abitanti circa, ma ha dato una schiera di uomini illustri, soprattutto nel campo artistico.

Diverse testimonianze di un non comune talento d'arte sono rimaste pure in paese. La nota casa Oldelli, con la magnifica balaustra, richiama visitatori anche stranieri.

Meride, il cui nome pare derivi dal latino « Meridies » (cioè meriggio) ha avuto gli onori di una recente trasmissione radiofonica.

Era però già molto noto, specialmente a coloro che sono amanti del bel Serpiano, meta di gitanti domenicali e di turisti, specie d'oltre Gottardo. Vi si arriva attraverso un parco naturale di rara bellezza, su una strada di recente asfaltata.

Grande notorietà ha pure fra gli scienzati, poichè Meride è un vero mosaico di terreni diversi che traggono origine dalle vicende geologiche.

Assai conosciuti gli scisti bituminosi dai quali si trae, in seguito a cottura, una sostanza oleosa e nerastra in ragione del 7 %, chiamata ittiolo, prodotto farmaceutico rinomato. La relativa fabbrica, sorta nel 1909, lavora oggi a ritmo ridotto, ma conobbe nel passato momenti di vasta attività.

Fossili interessantissimi vennero scoperti durante i normali scavi come pure in seguito a ricerche di studiosi.

Poco sopra il paese si erge la bella Chiesa di San Silvestro, del secolo 16mo, con affreschi dedicati alla vita del papa sotto il cui pontificato l'imperatore Costantino accordò la libertà alla religione cristiana (editto del 313). Pregevoli sono i tre altari in marmo, il pulpito in legno intarsiato, un affresco del pittore locale Giorgioli, un quadro del Rinaldi.

Gli amanti delle cose belle possono ancora ammirare le stupende vetrate dell'oratorio del Serpiano, o il grazioso oratorio posto sul San Giorgio (m. 1098 sul mare) dal quale si gode una vista incomparabile.

Per tornare all'abitato, accenno alla Chiesa di San Rocco, al centro, davanti alla quale fa spicco un'ampia fontana ovale con dodici colonnette.

Il paese, malgrado la scomparsa dell'acciottolato sotto una leggera catramatura, ha conservato un suo personale simpatico volto campagnolo.

Sulle vie si aprono ampi portoni che lasciano intravedere bei portici, logge, cortili, case patriarcali.

Radio, televisione, autoveicoli son giunti anche a Meride, eppure la semplicità mi pare regni ancora sovrana e la gente accoglie cortese e bonaria, quasi ammonendo che la felicità non è laggiù nel vortice del grande mondo delle città, ma quassù nella pace agreste, all'ombra del San Giorgio.

I 331 abitanti tengono ancora in onore l'agricoltura, da parte dei più anziani e di qualche giovane intraprendente fra i quali il sindaco signor Della Casa.

Oltre alla vigna, che dà un buon bianco, prosperano dei pescheti e frutti diversi.

L'economia bovina è pure attiva e dà vita a una importante latteria.

Molti trovano lavoro nelle fabbriche di Arzo, Besazio o Mendrisio, favoriti dalle frequenti corse postali che permettono di rientrare in famiglia anche a mezzogiorno.

Il paese da un po' d'anni non conosce spopolamento, anzi sembra avviato a un sicuro miglioramento. Vi contribuirà la strada di Mendrisio, allargata e catramata (sarà presto realtà anche l'ultimo piccolo tratto) e un incremento lo potrà dare pure la neocostituita Cassa Rurale coi suoi prestiti per migliorie alle abitazioni o il potenziamento dell'artigianato, dell'agricoltura, ecc.

Nutro in proposito fiducia nei dirigenti, ai quali so che sta molto a cuore il paese. Essi sono :

Comitato di Direzione :

M. Rev. Don Angelo Arrigoni, Presidente.

Meride

Ponti Marcantonio, Vice-presidente.
Albisetti Marco, segretario.
Consiglio di Sorveglianza :
Doninelli Silvestro, Presidente.
Pagani Arturo, Vice-presidente.
Cattaneo Giorgio, Segretario.
Cassiere : Della Casa Luciano, sindaco.

Alla nuova Cassa l'augurio schietto della famiglia raiffeisenista del Ticino.

Plinio Ceppi.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Un mio vicino ha di recente piantato a due metri e cinquanta dal mio fondo un albero (pino). Chiedo se ciò è possibile o se invece non si deve tenere una misura maggiore.

R. — La distanza per una pianta d'alto fusto dal fondo vicino è di metri 6. Di conseguenza, se Ella non intende tollerare un abuso del genere, diffidi il vicino alla rimozione della pianta entro un congruo termine.

Se poi, bonalmente non fosse possibile ottenere l'allontanamento della pianta, Ella dovrà far capo agli uffici del Pretore.

* * *

D. — Sto per dare inizio a dei lavori di riassetto alla mia casa intendendo apportare delle migliorie all'interno dello stabile (formazione bagno, nuovo W.C., ecc.). Nessuna nuova apertura viene fatta : anzi una piccola finestra verso il vicino sarà otturata. Senonchè questo mio vicino mi ha mandato una raccomandata diffidandomi dall'iniziare qualsiasi lavoro poichè egli ritiene che io compia delle opere contrarie ai suoi interessi. Ciò che invece non è. Cosa mi consiglia di fare ?

R. — Se le cose stanno come da Lei esplicate non vedo il perchè questo Suo vicino di casa voglia impedire dei lavori interni. Comunque risponda contestando il diritto suo di impedire l'inizio e la prosecuzione di lavori avvertendo che quanto sarà fatto non è per nulla in urto ai suoi interessi.

In seguito proceda nei previsti lavori senza curarsi di qualsiasi reazione del vicino. Solo un ordine del *Giudice* (Pretore) verrà a sospendere l'esecuzione delle opere.

* * *

D. — Lo Stato mi ha espropriato una porzione di terreno di circa mq. 70. Quando venne fissata l'indennità (fr. 6.— al mq.) mi si disse che l'importo mi sarebbe stato versato entro poche settimane. Ma sono trascorsi ormai quasi due anni. Ora non trovo giusto che lo Stato sia entrato in possesso del terreno al momento o quasi subito dopo la firma dell'accordo e non mi abbia ancora versato nulla.

R. — Le pratiche del genere, per molte considerazioni si trascinano sempre per le lunghe. Comunque Ella riceverà oltre all'importo pattuito, l'interesse del 4 % sull'importo definitivo che lo Stato vorrà versarLe.

* * *

D. — Ho dato in prestito la somma di fr. 5000.— a un parente. Il documento è stato steso su una carta da bollo da fr. 1.—. È valido il documento oppure occorre un vero e proprio istromento ?

R. — Siccome il debito non è garantito da una ipoteca, è evidente che il documento steso sia valido.

Per la precisione il documento dovrebbe portare un bollo da fr. 5.—. Ciò può essere fatto inviando l'atto (entro i 30 giorni dalla stesura) all'Ufficio del Bollo in Bellinzona.

Non facendolo non è che il documento non esplichi tutti i suoi effetti.

Se domani ci fosse una contestazione davanti il Giudice e il documento venisse prodotto, le parti dovrebbero sopportare il pagamento di una multa.

Avv. Emilio Induni.

Dalla pratica

I collocamenti a termine. Abbiamo notato presso molte Casse che sia i comuni, sia i patriziati, sia le parrocchie, depositano i loro averi in libretti di deposito oppure in obbligazioni, ignorando totalmente la possibilità molto vantaggiosa di collocare a termine questi capitali.

Mentre i depositi di denaro di singole persone fisiche sono colpiti dalla tassa federale di bollo, *i collocamenti a termine delle corporazioni di diritto pubblico sono esonerati dalle tasse federali di bollo e dalla imposta sulle cedole,* quando certe condizioni fondamentali sono adempiute (art. 11 della legge federale sulle tasse di bollo).

L'imposta preventiva è invece percepita su tutti gli averi depositati in banca, ma gli enti pubblici possono ricuperarla chiedendone il rimborso mediante l'apposito formulario.

Praticamente quindi gli enti pubblici possono incassare *l'interesse netto da ogni imposta* se collocano a termine i loro averi. L'esonero della tassa di bollo avviene infatti soltanto se il documento giustificativo rilasciato dalla Cassa non è un titolo di credito (obbligazione, libretto di deposito o di risparmio) ma soltanto se si tratta di un libretto ordinario di conto corrente nel quale, al posto del solito regolamento, è incollata un scheda speciale che costituisce ricevuta e contiene la clausola del deposito.

L'Unione fornisce questi libretti così modificati dietro richiesta. Per ogni deposito occorre allestire un libretto. I successivi versamenti sul medesimo fondo (per es. fondo cimitero, legato oratorio, fondo scolastico, ecc.) potranno invece essere iscritti sul medesimo libretto.

Allo scopo di semplificare la contabilità gli interessi saranno capitalizzati automaticamente alle fine di ogni anno. Gli interessi prelevati saranno allora considerati, dal punto di vista contabile, come un semplice ritiro di capitale.

L'ufficio di revisione dell'Unione è a disposizione per ogni ulteriore informazione in proposito.

* * *

Pegno di carte-valori della moglie in favore del marito. — Quando un socio desidera contrarre un prestito presso la Cassa, dando in pegno delle obbligazioni nominative, libretti di deposito, di risparmio o polizze di assicurazione sulla vita della moglie, l'atto di pegno deve venire firmato pure da quest'ultima. Infatti secondo l'articolo 202 del Codice civile, « il marito non può, senza il consenso della moglie, fare atti eccedenti la ordinaria amministrazione sui beni da essa apportati e che non sono passati in sua proprietà ».

* * *

Gli scrutatori. — Due scrutatori devono essere nominati ad ogni assemblea generale, anche se non sono previste delle elezioni. Ciò in ossequio alle disposizioni legali e statutarie. I due scrutatori sono, in un certo senso, i delegati dei soci, incaricati di confermare che i conti annuali sono stati regolarmente approvati e che il verbale dell'assemblea corrisponde a quanto deliberato dalla medesima.

* * *

Vecchie banconote. — Ricordiamo ai signori Cassieri che eventuali vecchie banconote presentate dalla clientela possono venire ancora accettate e inviate occasionalmente all'Unione. L'importo verrà accreditato in conto corrente, mentre da parte sua l'Unione provederà alla sostituzione presso la Banca Nazionale.

UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

(Système Raiffeisen)

Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1960

Actif	fr.	fr.
Caisse :		
a) Espèces	5 114 845.98	
b) Virements B.N.S.	10 393 270.66	
c) Chèques postaux	2 461 334.23	17 969 450.87
Coupons		23 584.50
Avoirs en banque à vue		321 040.50
Autres avoirs en banque		25 676 546.90
Crédits aux Caisses affiliées		12 493 829.99
Portefeuille des effets de change		12 651 127.15
Comptes courants débiteurs sans garantie spéciale (Fédérations coopératives et entreprises électriques)		7 634 345.50
Comptes courants débiteurs gagés (dont fr. 6 549 902.25 avec garantie hypothécaire)		10 181 011.45
Avances et prêts à terme gagés (dont fr. 1 791 838.80 avec garantie hypothécaire)		3 128 045.65
Avances en compte courant et prêts aux corporations de droit public		27 676 055.34
Placements hypothécaires		118 209 817.80
Fonds publics et titres		150 633 821.—
Immeubles (bâtiment de l'Union, estimation fiscale fr. 372 000.—)		50 000.—
Autres postes de l'actif :		
Intérêts transitoires, etc.		2 933 359.10
		389 582 035.75

Passif		fr.
Engagements en banque à vue		1 122 533.19
Autres engagements en banque		—.—
Avoirs des Caisses affiliées :	fr.	
a) à vue	116 125 280.—	
b) à terme	199 282 500.—	315 407 780.—
Créanciers :		
a) à vue	7 793 539.45	
b) à terme	1 339 216.80	9 132 756.25
Caisse d'épargne		22 194 648.94
Comptes de dépôts		3 270 982.52
Obligations de caisse		11 790 000.—
Emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage		4 000 000.—
Chèques et dispositions à court terme		43 671.50
Autres passifs :		
a) Intérêts échus d'obligations	21 636.95	
b) Intérêts courus, etc.	283 169.65	
c) Intérêts des parts sociales	526 500.—	831 306.60
Fonds propres :		
a) Parts sociales versées *	14 500 000.—	
b) Réserves	7 250 000.—	
c) Pertes et profits	38 356.75	21 788 356.75
		389 582 035.75

* Avec 14 500 000 francs, obligation d'effectuer des versements supplémentaires conformément à l'art. 9 des statuts et compte tenu des réserves, le capital total de garantie s'élève à 36 250 000 francs.
Avals et cautionnements : fr. 5 107 177.—.

Compte d'exploitation pour 1960

Produits	fr.
Solde reporté de l'exercice précédent	31 547.24
Intérêts actifs	6 593 412,96
Commissions	100 830.92
Produit du portefeuille des effets de change	430 304.88
Produit du portefeuille des titres	3 837 960.30
Emoluments de revision	187 521 60
	11 181 577.90

Charges	fr.
Intérêts passifs	8 474 413.45
Organes de l'Union et personnel de la Caisse centrale	577 462.20
Frais généraux et de voyages de l'Office de revision	646 009.12
Contributions à la Caisse de retraite et à l'assurance-épargne	69 181.20
Frais de bureau, ports, téléphones, congrès, etc.	105 546.23
Impôts et droit de timbre	312 605.60
Entretien des immeubles	5 048.40
Amortissement sur mobilier	26 454.95
Bénéfice	964 856.75
	11 181 577.90

Proposition concernant la répartition du bénéfice disponible

Intérêts aux parts sociales: 4½% de 11 700 000 fr. *	526 500.—
Versement au fonds de réserve	400 000.—
Report à compte nouveau	38 356.75
	964 856.75

* Les autres 2 800 000 francs de parts sociales qui figurent au bilan n'ont été libérés que le 31 décembre 1960 et n'auront droit à l'intérêt qu'à partir de 1961.

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 4 francs. Abonnements facultatifs : 3 francs. Abonnements privés : 5 francs